



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer :

- Avec la Région Nouvelle-Aquitaine, une convention de financement d'une étude de mobilité locale dont la réalisation s'élève à 18 525 € TTC. La Région s'engage à subventionner cette étude à hauteur de 70%, auquel pourra s'ajouter de potentielles prestations supplémentaires, telles que définies dans l'article 5.2 de la convention.

Fait à Jonzac,

Le 03 AVR. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex